

Je m'informe sur mon traitement anticoagulant par AVK

Le site du Docteur Damien MAES, Cardiologue

Adresse du site : www.docvadis.fr/docteur.damien.maes



Validé par

le Comité Scientifique Cardiologie

Votre médecin vous a prescrit un médicament anticoagulant. Ce traitement a peut-être débuté par des injections d'héparine. Dans ce cas, les comprimés d'anti-vitamines K prennent le relais.

Qu'est-ce qu'un traitement par AVK ?

Les AVK(anti-vitamines K) sont des anticoagulants prescrits par voie orale, souvent pendant de longues périodes. Ils sont indiqués pour prévenir ou traiter les thromboses des vaisseaux sanguins (formation de caillots) et leur complication principale, l'embolie (migration des caillots dans les vaisseaux).

Dans quels cas sont-ils prescrits ?

Les AVK sont prescrits dans le cas de phlébites (thrombose veineuse), d'embolie pulmonaire, de troubles du rythme cardiaque, de certains infarctus du myocarde ou dans le cas d'une valve cardiaque artificielle.

Comment dois-je prendre ce traitement ?

La prise d'un AVK doit répondre à des règles strictes. Que vous ayez un ou plusieurs comprimés à prendre dans la journée, vous devez prendre votre médicament chaque jour aux mêmes heures en suivant les instructions de votre médecin.

Si j'oublie de prendre mon médicament ?

Vous pouvez prendre le comprimé oublié, dans les 8 heures qui suivent l'heure habituelle de prise. Dans ce cas, ne décalez pas les autres prises, et reprenez le rythme habituel. Si vous n'avez pas pris le médicament dans un délai raisonnable de 8 heures, attendez l'heure de la prochaine prise. Vous devez noter cet oubli et prévenir votre médecin. Si le cas se produit dans les jours précédant un bilan sanguin, pensez à en informer le laboratoire lors de la prise de sang. Vous ne devez en aucun cas modifier le nombre de prises du médicament. Et surtout ne doublez jamais la dose en cas d'oubli.

Si je pars en voyage ?

Si vous devez partir en déplacement, prenez votre ordonnance avec vous et emportez votre traitement en quantité suffisante. Si vous devez voyager en avion, prenez votre ordonnance sur vous. Ne mettez pas tous vos médicaments dans votre valise (elle sera dans la soute). Pensez à en garder sur vous. Si vous partez dans un pays étranger, faites rédiger une ordonnance en anglais et prévoyez les médicaments en quantité suffisante pour la durée de votre voyage. Avant de partir, surtout dans le cas d'un décalage horaire, parlez-en à votre médecin, afin d'adapter éventuellement les prises à un nouveau rythme.

Pourquoi dois-je faire faire des prises de sang ?

La prise d'un AVK nécessite une adaptation dès le début du traitement et un contrôle régulier qui sera décidé par votre médecin. Ce bilan sanguin se nomme INR (International Normalized Ratio). Il permet de définir votre taux d'anticoagulation et l'action de votre traitement AVK sur la fluidité de votre sang. Le taux d'anticoagulation est dit modéré, si l'INR se situe entre 2 et 3. Il est élevé, si le taux se situe entre 3, 4 ou 5. Votre médecin vous donnera la valeur de votre INR (appelée INR Cible) qui sera évaluée lors de chaque prise de sang et servira de contrôle d'efficacité de votre traitement et de la nécessité d'une adaptation éventuelle.

Le traitement par AVK nécessite de la rigueur et justifie un contrôle biologique régulier (prise de sang). Tout incident ou tout manquement à la prise du médicament doit être signalé à votre médecin traitant. N'arrêtez ni ne modifiez jamais votre traitement sans en parler à votre médecin.